



Droit de visite et d'ébergement

Par **spiritoa**, le **10/04/2008** à **13:25**

bonjour

je suis papa d'un petit garçon de 8 ans et je suis séparé de sa mère de 7 ans , j'ai la garde de mon fils et la mère a un droit de visite et d'ébergement , mais elle ne l'exerce pas , sauf quand ça lui chante . là ça fait 2 mois 1/2 q'elle ne la pas prit , et elle le veut ce week-end , mais je ne suis pas d'accord pour le lui donner , car elle dit qu'elle est suivi par un hopital spychiatrique et elle parle de suicide , et j'ai peur qu'elle le face , et qu'elle tue mon fils , car elle est vrament malade au niveau mental . elle ne peut pas gérer son fils quand elle là avec elle , il faut qu'elle face appel à une autre personne , car elle n'y arrive pas toute seule , elle dit qu'elle n'a jamais d'argent quand ,elle ne le prend pas , mais c'est presque tout le tant . elle travail dans un bar et quand elle a la garde de notre fils elle l'enmene avec elle , et il travail là bas , de plus c'est un bar ou il y a pas mal de poivreaux , et il voit tout ce qu'un enfant ne doit pas voir . elle là même mis tout nu dans le train devant le mond equi été là juste pour lui mettre des affaires que elle avait achetée , et non ce que je lui avais mis et que j'avais payé , si ce n'est pas spychologique ?

que doi-je faire pour ne pas lui donner mon fils ce week-end et les autres , j'ai saisi le JAF mais àa va prendre un peu de temps . merci de m'aider